

DECISION N° 0000511 /CAB/MINMAP DU 10 1 JUIN 2020
portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certains Projets du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.-

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu les arrêtés portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certains Projets du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
Vu l'arrêté conjoint MINMAP/MINFI n° 00000228 du 08 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des Commissions de Passation des Marchés Publics, des présidents, membres et rapporteurs des sous-commissions d'analyse des offres ;
Vu la décision n° 0026/MINADER/CAB du 17 février 2020 portant restructuration des Projets et Programmes relevant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, financés exclusivement par le BIP et le FODECC,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Projets ci-après, pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une fois :

- 1- COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO) ;

Président : Monsieur ABAKACHI (Matricule 538 650-V).

- 2- COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DU PROJET DE RELANCE DE LA FILIERE CAFE (PARF-CAFE) ;

Président : Monsieur NGAMEN Victor.

- 3- COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE CAJOU ;

Président : Monsieur DEYAWE KONGMENECK Roger Fernand.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais.

